Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/11/2025 - 13775 - 2008 B 00117 - 502 445 596 - ABLAY IMMOBILIER

CERFRANCE
ADOUR OCEAN

SAS ABLAY IMMOBILIER

34 BIS RUE DE PITOYS

64600 ANGLET

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 4110A SIRET : 50244559600039

Certifié conforme
à l'original

Siège social : CERFRANCE ADOUR OCEAN
913 allée Jean d'Arcet - 40280 - HAUT-MAUCO
Tél. 05 58 05 82 00
www.cerfrance-adourocean.fr

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE ADOUR OCEAN
Inscrite à la suite du tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région Aquitaine - Association Loi 1901
SIRET 782 068 878 00076 - APE 6920 Z

SAS ABLAY IMMOBILIER

Résultats comptables

Du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION COMMUNES À L'ENSEMBLE DE LA MISSION

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

1- OBLIGATIONS DU MEMBRE DE L'ORDRE

Le membre de l'Ordre effectue la mission qui lui est confiée conformément aux normes établies par l'Ordre des Experts Comptables. Il contracte, en raison de cette mission, une obligation de moyens et non de résultat.

Il peut se faire assister par les collaborateurs de son choix. Le nom du collaborateur principalement chargé du dossier est indiqué au client. A l'achèvement de sa mission, le membre de l'Ordre restitue les documents que lui a confié le client pour l'exécution de la mission.

2- SECRET PROFESSIONNEL

Le membre de l'Ordre est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 226-13 du nouveau Code pénal.

Les documents établis par le membre de l'Ordre sont adressés au client, à l'exclusion de tout envoi direct à un tiers, sauf accord écrit du client.

3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit tout acte portant atteinte à l'indépendance de l'Ordre ou de leurs collaborateurs. Ceci s'applique particulièrement aux offres faites à des collaborateurs d'exécuter des missions pour leur propre compte ou de devenir salarié du client.

Le client s'engage :

- à mettre à la disposition du membre de l'Ordre, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- à réaliser les travaux lui incombant conformément au tableau de répartition ci-joint ;
- à porter à la connaissance du membre de l'Ordre les faits importants ou exceptionnels. Il lui signale également les engagements susceptibles d'affecter les résultats ou la situation patrimoniale de l'entreprise ;
- à confirmer par écrit, si le membre de l'Ordre le lui demande, que les documents, renseignements et explications fournis sont complets. Conformément à la législation en vigueur, le client doit prendre les mesures nécessaires pour conserver les pièces justificatives et, d'une façon générale, l'ensemble de la comptabilité pendant un délai minimal de dix ans.

Le client devra assurer la sauvegarde des données et traitements informatisés pour en garantir la conservation et l'inviolabilité.

4 - HONORAIRES

Le membre de l'Ordre reçoit du client des honoraires librement convenus qui sont exclusifs de toute autre rémunération, même indirecte. Il est remboursé de ses frais de déplacement et débours.

Les honoraires ne peuvent ni prendre la forme d'un abonnement, ni être liés aux résultats financiers du client.

Des provisions sur honoraires peuvent être demandées périodiquement.

En cas de non paiement des honoraires, le membre de l'Ordre bénéficie du droit de rétention dans les conditions de droit commun.

5 - RESPONSABILITE

Le membre de l'Ordre assume dans tous les cas la responsabilité de ses travaux.

La responsabilité civile du membre de l'Ordre pouvant résulter de l'exercice de ses missions comptables, fait l'objet d'une assurance obligatoire dont le montant est fixé par décret (1).

Toute demande de dommages-intérêts ne pourra être produite que pendant une période de cinq ans commençant à courir le premier jour de l'exercice suivant celui au cours duquel est né le sinistre correspondant à la demande. Celle-ci devra être introduite dans les trois mois suivant la date à laquelle le client aura eu connaissance du sinistre.

Le membre de l'Ordre ne peut être tenu pour responsable ni des conséquences dommageables des fautes commises par des tiers intervenant chez le client, ni des retards d'exécution lorsque ceux-ci résultent d'une communication tardive des documents par le client.

6 - DIFFERENDS

Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le membre de l'Ordre et son client pourront être portés, avant toute action judiciaire, devant le Président du Conseil Régional de l'Ordre compétent aux fins de conciliation.

(1) Décret n° 2005-522 du 16/05/05 : garantie minimum de cinq cent mille € par sinistre et un million par année et pour un même client.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INTERVENTION

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

À LA MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

1- DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions sont applicables aux conventions portant sur les missions de Présentation des comptes annuels et d'établissement des déclarations fiscales y afférentes conclues entre un membre de l'Ordre des Experts comptables et son client. Elles précisent les conditions générales exposées dans le document joint.

Les missions de Présentation des comptes annuels sont régies par les normes générales et spécifiques définies par l'Ordre des Experts Comptables.

2 - DÉFINITION DE LA MISSION

La mission de Présentation vise à permettre au membre de l'Ordre d'attester, sauf difficultés particulières, qu'il n'a rien relevé qui remette en cause la régularité en la forme de la comptabilité ainsi que la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels issus en tenant compte des documents et informations fournis par l'entreprise.

Elle conduit à l'établissement d'une attestation qui fait partie des documents de synthèse qui sont remis au client.

Cette mission n'est ni un Audit, ni un Examen des comptes annuels et n'a pas pour objectif la recherche systématique de fraudes et de détournements.

Elle s'appuie sur :

- une prise de connaissance générale de l'entreprise,
- le contrôle de régularité formelle de la comptabilité,
- des contrôles par épreuves des pièces justificatives,
- un examen critique de cohérence et de vraisemblance des comptes annuels.

Le contrôle des écritures et leur rapprochement avec les pièces justificatives sont effectués par épreuves.

3 - DURÉE DE LA MISSION

Les missions sont confiées pour une durée d'un an. Elles sont renouvelables chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par acte extra-judiciaire, trois mois avant la date de clôture de l'exercice.

La préparation et l'établissement des comptes annuels imposant des prestations réciproques tout au long de l'exercice, chacune des parties aura la faculté, en cas de manquement important par l'autre partie à ses obligations, de mettre fin sans délai à la mission.

Sauf faute grave du membre de l'Ordre, le client ne peut interrompre la mission en cours qu'après l'en avoir informé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date de cessation et sous réserve de lui régler les honoraires convenus pour l'exercice en cours.

Lorsque la mission est suspendue pour cause de force majeure, les délais de remise des travaux seront prolongés pour une durée égale à celle de la suspension. Pendant la période de suspension, les dispositions des articles 2, 3 et 4 des conditions générales suivantes demeurent applicables.

49391 - SAS ABLAY IMMOBILIER

En Euro

BILAN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022	Variation N/N-1	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	16 907	25 946	252 402	-9 039	-35 %
Immobilisations financières	5 250	7 278	7 338	-2 028	-28 %
Total actif immobilisé	**22 157**	**33 224**	**259 740**	**-11 067**	**-33 %**
Stocks et encours					
Avances & acomptes versés					
Créances clients			680		
Créances sociales					
Créances fiscales	1 227	25 287	7 735	-24 059	-95 %
Autres créances	19 235	11 549	93 249	7 686	67 %
Capital souscrit appelé - non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	114 568	134 490	208 357	-19 922	-15 %
Charges constatées d'avance	6 214	5 339	6 160	875	16 %
Total actif circulant	**141 245**	**176 665**	**316 182**	**-35 421**	**-20 %**
Ch. à répartir sur plusieurs exe.					
Primes de remboursement empr.					
Écarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF	**163 402**	**209 890**	**575 922**	**-46 487**	**-22 %**

PASSIF

Capital social	11 700	11 700	11 700		
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Réserves/ report à nouveau/ écarts	5 195	2 739	2 456	2 456	90 %
Résultat de l'exercice	61 209	116 856	220 283	-55 647	-48 %
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	**78 104**	**131 295**	**234 439**	**-53 191**	**-41 %**
Autres fonds propres					
Provisions					
Dettes financières	72 092	54 471	234 825	17 621	32 %
Avances & acomptes reçus					
Dettes fournisseurs	6 485	15 131	11 531	-8 646	-57 %
Dettes sociales	5 183	7 550	92 222	-2 368	-31 %
Dettes fiscales	1 538	1 443	2 905	95	7 %
Autres dettes					
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
Total dettes	**85 298**	**78 595**	**341 483**	**6 703**	**9 %**
Écarts conversion passif					
TOTAL PASSIF	**163 402**	**209 890**	**575 922**	**-46 487**	**-22 %**

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
Achats de marchandises					
Achats matières premières, autres appros					
Autres achats & charges externes	64 186	63 627	72 324	560	1 %
Impôts, taxes & versements assimilés	3 349	4 595	5 640	-1 246	-27 %
Salaires & traitements	41 073	54 701	76 878	-13 627	-25 %
Charges sociales	25 936	42 289	58 745	-16 353	-39 %
Dotations amortissements & dépréc.	7 970	24 406	29 409	-16 436	-67 %
Dotations aux provisions					
Autres charges	6	13	27	-7	-52 %
Total charges d'exploitation	**142 521**	**189 631**	**243 024**	**-47 110**	**-25 %**
Quote part sur op. faites en commun					
Charges financières		4 195	2 259	-4 195	-100 %
Charges exceptionnelles	4 312	209 187	59 873	-204 875	-98 %
Participation des salariés aux résultats			61 704		
Impôt sur les bénéfices	16 469	15 007	72 563	1 462	10 %
TOTAL CHARGES	**163 302**	**418 019**	**439 424**	**-254 718**	**-61 %**
Bénéfice	**61 209**	**116 856**	**220 283**	**-55 647**	**-48 %**
TOTAL GÉNÉRAL	**224 511**	**534 875**	**659 706**	**-310 364**	**-58 %**

PRODUITS

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens & services)	209 680	282 064	581 800	-72 384	-26 %
Sous total A : Chiffre d'affaires	**209 680**	**282 064**	**581 800**	**-72 384**	**-26 %**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges	90	3 232	9 433	-3 142	-97 %
Autres produits	77	145	34	-68	-47 %
Sous total B	**167**	**3 377**	**9 467**	**-3 210**	**-95 %**
Total produits d'exploitation	**209 847**	**285 441**	**591 267**	**-75 594**	**-26 %**
Quote parts sur op. faites en commun					
Produits financiers	10 994	24 374	17 064	-13 380	-55 %
Produits exceptionnels	3 670	225 060	51 375	-221 390	-98 %
TOTAL PRODUITS	**224 511**	**534 875**	**659 706**	**-310 364**	**-58 %**
Perte					
TOTAL GÉNÉRAL	**224 511**	**534 875**	**659 706**	**-310 364**	**-58 %**

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains			19 200,00		
2110000000 terrains			*19 200,00*		
Constructions			169 190,40		
2131000000 batiments			*172 800,00*		
2813100000 amort constructions			*-3 609,60*		
Install. tech., matériel et outillages indus.		407,90	1 406,86	-407,90	-100
2157000000 agenct.amngt.mat. outil. ind	*4 994,79*	*4 994,79*	*4 994,79*		
2815700000 amort agenct amngt mat outil	*-4 994,79*	*-4 586,89*	*-3 587,93*	*-407,90*	*-9*
Autres immobilisations corporelles	16 907,49	25 538,26	62 604,56	-8 630,77	-34
2181000000 agencements locaux	*15 029,82*	*15 029,82*	*15 029,82*		
2182000000 materiel de transport	*3 090,79*	*3 090,79*	*52 386,57*		
2183000000 mat bureaux informatique	*3 564,99*	*12 808,41*	*10 243,45*	*-9 243,42*	*-72*
2184000000 mobilier	*16 462,47*	*16 462,47*	*15 041,67*		
2818100000 amort agencements locaux	*-6 478,31*	*-4 394,75*	*-2 204,33*	*-2 083,56*	*-47*
2818200000 amort materiel de transport	*-1 006,23*	*-388,07*	*-17 345,70*	*-618,16*	*-159*
2818300000 amort mat bur inform	*-2 097,31*	*-8 656,71*	*-5 243,27*	*6 559,40*	*76*
2818400000 amort mobilier	*-11 658,73*	*-8 413,70*	*-5 303,65*	*-3 245,03*	*-39*
Immobilisations financières (2)					
Participations	5 250,00	7 278,00	7 278,00	-2 028,00	-28
2610400000 participation la grenatiere		*278,00*	*278,00*	*-278,00*	*-100*
2610600000 sccv lac de jouarres	*500,00*	*500,00*	*500,00*		
2610700000 participation homea sas	*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*		
2610800000 participation lur ipar		*2 000,00*	*2 000,00*	*-2 000,00*	*-100*
2610900000 partici. sas berritzea	*250,00*			*250,00*	
2611200000 parts in sitom	*2 500,00*	*2 500,00*	*2 500,00*		
Autres immobilisations financières			60,00		
2750000000 depot cautionnements verses			*30,00*		
2751000000 depots			*30,00*		
TOTAL	**22 157,49**	**33 224,16**	**259 739,82**	**-11 066,67**	**-33**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Autres créances (3)	20 462,67	36 836,05	101 664,33	-16 373,38	-44
401verisur verisure		*1 523,48*		*-1 523,48*	*-100*
4098000000 fournisseurs - avoirs non parv		*3 665,00*		*-3 665,00*	*-100*
4387000000 charges sociales - produits a			*680,00*		
4440000000 etat impot/benefices		*23 275,00*	*5 244,00*	*-23 275,00*	*-100*
4456200000 tva sur immobilisations			*968,38*		
4456600000 tva sur achats	*175,61*	*116,51*	*39,60*	*59,10*	*51*
4456700000 credit tva a reporter	*227,00*	*826,00*	*901,00*	*-599,00*	*-73*
4458000000 taxes / ca a regulariser	*66,00*		*442,00*	*66,00*	
4458600000 taxe chiffre affaires sur fact	*758,65*	*1 069,11*	*139,96*	*-310,46*	*-29*
4551100000 c/c m blay laurent			*12 818,23*		
4551200000 c/c mme blay delphine			*8 853,24*		
4670000000 aut cpts debit/credit divers		*3 999,00*		*-3 999,00*	*-100*
4670500000 selarl dassy poulhier - achat		*12,00*	*12 213,06*	*-12,00*	*-100*
4670600000 selarl dassy poulhier - vente		*550,00*		*-550,00*	*-100*
4678000000 snc eneak			*59 364,86*		
4679000000 sas berritzea	*14 261,41*	*1 799,95*		*12 461,46*	*692*
4679100000 projet sutar	*4 974,00*			*4 974,00*	
Disponibilités	114 568,07	134 490,47	208 357,45	-19 922,40	-15
5123000000 credit agricole	*114 568,07*	*134 490,47*	*208 357,45*	*-19 922,40*	*-15*
Charges constatées d'avance (3)	6 214,00	5 338,91	6 159,96	875,09	16
4860000000 charges constatees avance	*6 214,00*	*5 338,91*	*6 159,96*	*875,09*	*16*

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	en %
TOTAL	**141 244,74**	**176 665,43**	**316 181,74**	**-35 420,69**	**-20**
TOTAL GÉNÉRAL	**163 402,23**	**209 889,59**	**575 921,56**	**-46 487,36**	**-22**

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES					
Capital (dont versé : 11 700,00)	11 700,00	11 700,00	11 700,00		
1013000000 capital souscrit appele vers	*11 700,00*	*11 700,00*	*11 700,00*		
Réserves					
Réserve légale	1 170,00	1 170,00	1 170,00		
1061000000 reserve legale	*1 170,00*	*1 170,00*	*1 170,00*		
Autres réserves	4 024,84	1 568,98	1 286,37	2 455,86	157
1068000000 autres reserves	*4 024,84*	*1 568,98*	*1 286,37*	*2 455,86*	*157*
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	61 209,29	116 855,86	220 282,61	-55 646,57	-48
SITUATION NETTE	78 104,13	131 294,84	234 438,98	-53 190,71	-41
TOTAL	**78 104,13**	**131 294,84**	**234 438,98**	**-53 190,71**	**-41**
AUTRES FONDS PROPRES					
TOTAL Bis					
PROVISIONS					
TOTAL					
DETTES (1)					
Emprts/dettes aup. des établiss. de crédit (2)			234 825,12		
1641010000 pret ca 00002610509 40k			*40 000,00*		
1641020000 pret ca 00002610198 box 200k			*194 148,40*		
1688400000 int.courus sur emprunts bancai			*676,72*		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 092,38	54 470,94		17 621,44	32
4551100000 c/c m blay laurent	*72 092,38*	*54 470,94*		*17 621,44*	*32*
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 485,05	15 130,61	11 530,89	-8 645,56	-57
401allianz allianz	*806,52*	*1 372,05*	*1 002,48*	*-565,53*	*-41*
401blay mr blay		*744,12*	*416,95*	*-744,12*	*-100*
401cpc cazalets		*697,20*	*237,60*	*-697,20*	*-100*
401fnacgp fnac assurance gp	*199,90*			*199,90*	
401lisandr sci lisandru	*847,38*	*847,38*	*847,38*		
401mbe multiservices business exper	*55,38*	*60,55*		*-5,17*	*-9*
401mma mma		*4 798,00*	*4 561,00*	*-4 798,00*	*-100*
401roole roole identicar			*111,60*		
401suez suez	*23,97*			*23,97*	
4081000000 frs fact non parvenues	*4 551,90*	*6 611,31*	*4 353,88*	*-2 059,41*	*-31*
Dettes fiscales et sociales	6 720,67	8 993,20	95 126,57	-2 272,53	-25
4210000000 personnel remunerations dues		*2 397,66*	*3 678,26*	*-2 397,66*	*-100*
4282000000 dettes pour conges payes			*12 428,98*		
4284000000 dettes provis. pr partic. sala			*61 704,00*		
4310000000 u.r.s.s.a.f	*1 890,00*	*1 842,00*	*3 133,00*	*48,00*	*3*
4372110000 ag2r	*1 003,36*	*498,95*	*944,66*	*504,41*	*101*
4373700000 allianz mutuelle et prev	*2 202,27*	*2 752,05*	*4 601,38*	*-549,78*	*-20*
4382000000 charges soc / conges payes			*5 661,40*		
4386000000 org.soc. charges a payer	*87,04*	*59,54*	*69,89*	*27,50*	*46*
4421000000 etat prelevement a la source	*77,00*	*150,00*	*470,00*	*-73,00*	*-49*
4440000000 etat impot/benefices	*1 461,00*			*1 461,00*	
4455100000 etat tva a decaisser		*1 293,00*	*2 305,00*	*-1 293,00*	*-100*
4486000000 etat charges a payer			*130,00*		
TOTAL	**85 298,10**	**78 594,75**	**341 482,58**	**6 703,35**	**9**
TOTAL GÉNÉRAL	**163 402,23**	**209 889,59**	**575 921,56**	**-46 487,36**	**-22**
(1) Dont à moins d'un an	*85 298,10*				

CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation N / N-1 (*) en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)					
Production vendue (biens et services)	209 680,00	282 064,29	581 800,28	-72 384,29	-26
7061000000 prestations services 20%	*209 680,00*	*282 064,29*	*581 800,28*	*-72 384,29*	*-26*
Montant net du chiffre d'affaires	**209 680,00**	**282 064,29**	**581 800,28**	**-72 384,29**	**-26**
Reprises sur provisions (amorts), transferts	89,84	3 231,60	9 432,74	-3 141,76	-97
7910000000 transfert de charges exploitat			*1 927,90*		
7914000000 transfert de charges sociales	*89,84*	*3 231,60*	*7 504,84*	*-3 141,76*	*-97*
Autres produits	77,14	145,31	33,78	-68,17	-47
7580000000 produits div gest cour	*77,14*	*145,31*	*33,78*	*-68,17*	*-47*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**209 846,98**	**285 441,20**	**591 266,80**	**-75 594,22**	**-26**
Charges d'exploitation (2)					
Autres achats et charges externes	64 186,38	63 626,72	72 324,49	559,66	1
6040010000 projet abandonne		*212,50*		*-212,50*	*-100*
6061100000 fournitures electricite	*1 160,44*	*-1 204,71*	*1 736,73*	*2 365,15*	*-196*
6061200000 eau	*43,33*	*510,16*		*-466,83*	*-92*
6062000000 carburants lubrifiants		*913,53*	*2 605,15*	*-913,53*	*-100*
6062100000 recharge electrique vehicule	*19,90*			*19,90*	
6063000000 four pt equip. outillage	*5 019,94*	*3 393,43*	*9 234,23*	*1 626,51*	*48*
6064000000 four adm bureaux	*495,55*	*571,33*	*732,85*	*-75,78*	*-13*
6122130000 cb mini gw-997-wr	*5 933,48*			*5 933,48*	
6130000000 locations			*14,00*		
6132000000 locations immobilieres	*18 000,00*		*9 300,00*	*18 000,00*	
6135010000 locations verisure	*1 521,06*	*2 016,69*	*1 220,19*	*-495,63*	*-25*
6135020000 location cloud	*17,91*	*11,88*	*11,88*	*6,03*	*51*
6135900000 locations mobilieres simples		*571,71*		*-571,71*	*-100*
6140010000 charges locatives et copropr.	*206,23*	*867,86*	*540,73*	*-661,63*	*-76*
6152000000 entretien locaux	*246,20*	*630,00*		*-383,80*	*-61*
6155000000 entret repar. /biens mobiliers	*60,00*			*60,00*	
6155200000 entretien mat transport	*245,90*	*717,98*	*2 141,33*	*-472,08*	*-66*
6155300000 entretien mat bureau		*230,00*		*-230,00*	*-100*
6156000000 maintenance	*348,21*	*208,01*	*218,00*	*140,20*	*67*
6160000000 primes d'assurances	*379,20*	*98,35*	*160,33*	*280,85*	*286*
6161000000 assurance multirisque	*10 199,33*	*11 112,09*	*2 706,74*	*-912,76*	*-8*
6162100000 assurance pitoys	*187,51*	*346,97*	*144,43*	*-159,46*	*-46*
6163000000 assurance audi		*145,07*	*1 501,34*	*-145,07*	*-100*
6168100000 assurance mini cb	*1 222,57*	*884,42*	*1 136,74*	*338,15*	*38*
6226000000 honoraires	*4 162,25*	*5 374,00*	*5 210,86*	*-1 211,75*	*-23*
6226300000 honoraires fiscalite	*2 000,00*	*3 731,00*	*2 700,00*	*-1 731,00*	*-46*
6226400000 honoraires notaire			*4 364,95*		
6227000000 frais actes contentieux	*42,16*	*12 310,63*	*346,15*	*-12 268,47*	*-100*
6231000000 annonces et insertions			*121,66*		
6234000000 cadeaux clientele	*803,57*		*1 976,09*	*803,57*	
6238000000 divers (pourboires, dons)	*120,00*		*1 500,00*	*120,00*	
6241000000 transports sur achats			*32,11*		
6242000000 transports sur ventes			*156,76*		
6251000000 voyages et deplacements	*705,38*	*2 686,59*	*5 036,14*	*-1 981,21*	*-74*
6251100000 indemnites kilometriques	*3 085,55*	*5 976,08*	*5 997,05*	*-2 890,53*	*-48*
6257000000 receptions	*5 923,15*	*7 819,54*	*7 670,36*	*-1 896,39*	*-24*
6261000000 frais affranchissement	*161,07*	*74,01*	*10,45*	*87,06*	*118*
6262000000 telephone fixe		*17,00*		*-17,00*	*-100*
6263000000 telephone mobile	*456,41*	*625,43*	*520,76*	*-169,02*	*-27*
6275000000 services bancaires	*170,47*	*767,79*	*1 075,27*	*-597,32*	*-78*
6281000000 cotisations	*1 018,90*			*1 018,90*	
6284100000 frais gestion pee	*230,71*	*2 007,38*	*2 201,21*	*-1 776,67*	*-89*
Impôts, taxes et versements assimilés	3 348,96	4 595,32	5 640,08	-1 246,36	-27
6312000000 taxe apprentissage	*207,97*	*449,65*	*601,71*	*-241,68*	*-54*
6333000000 formation profess. continue	*168,23*	*363,67*	*426,96*	*-195,44*	*-54*
6351100000 contribution fonciere entrepri	*2 104,00*	*2 026,00*	*1 623,00*	*78,00*	*4*
6351200000 taxes foncieres		*463,00*	*683,41*	*-463,00*	*-100*
6351400000 taxe vehicule societe		*1 293,00*	*2 305,00*	*-1 293,00*	*-100*
6354000000 droit enregist timbres	*868,76*			*868,76*	

CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

En Euro

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation N / N-1 (*) en valeur	en %
Salaires et traitements	41 073,48	54 700,96	76 878,10	-13 627,48	-25
6411000000 salaires appointements	*41 073,48*	*58 285,00*	*66 890,76*	*-17 211,52*	*-30*
6412000000 conges payes		*-12 329,73*	*2 482,50*	*12 329,73*	*-100*
6413000000 primes et gratifications		*118,06*		*-118,06*	*-100*
6414300000 indemnite rupture		*5 514,09*		*-5 514,09*	*-100*
6417000000 avantages en nature		*3 113,54*	*7 504,84*	*-3 113,54*	*-100*
Charges sociales	25 935,87	42 288,92	58 745,02	-16 353,05	-39
6451000000 cotissation urssaf	*14 037,57*	*22 267,85*	*25 373,32*	*-8 230,28*	*-37*
6453300000 retraite cadre	*3 194,66*	*5 285,81*	*6 757,40*	*-2 091,15*	*-40*
6453700000 mutuelle et prevoyance	*8 613,64*	*8 742,58*	*8 179,90*	*-128,94*	*-1*
6458200000 charges sur conges payes		*-5 661,40*	*1 037,28*	*5 661,40*	*-100*
6475000000 medecine travail pharmacie	*90,00*	*168,00*	*168,00*	*-78,00*	*-46*
6476000000 abondement pee		*11 486,08*	*17 229,12*	*-11 486,08*	*-100*
Autres charges de personnel (Charges sociales)					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortis.	7 970,00	24 405,61	29 409,27	-16 435,61	-67
6811000000 dotation aux amort.des immob.i	*7 970,00*			*7 970,00*	
6811200000 dot amort s/immo corporelles		*24 405,61*	*29 409,27*	*-24 405,61*	*-100*
Autres charges	6,28	12,99	27,42	-6,71	-52
6580000000 autres chg gest courant	*6,28*	*12,99*	*27,42*	*-6,71*	*-52*
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**142 520,97**	**189 630,52**	**243 024,38**	**-47 109,55**	**-25**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**67 326,01**	**95 810,68**	**348 242,42**	**-28 484,67**	**-30**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Produits financiers					
De participation (3)		24 374,14		-24 374,14	-100
7610000000 produit participation		*24 374,14*		*-24 374,14*	*-100*
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 994,16		17 064,40	10 994,16	
7680000000 autres produits financiers	*10 994,16*		*17 064,40*	*10 994,16*	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**10 994,16**	**24 374,14**	**17 064,40**	**-13 379,98**	**-55**
Charges financières					
Intérêts et charges assimilées (4)		4 195,36	2 258,86	-4 195,36	-100
6611600000 interets sur emprunts et dette		*3 272,57*	*2 258,86*	*-3 272,57*	*-100*
6611700000 interets sur emprunt n 2610509		*922,79*		*-922,79*	*-100*
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		**4 195,36**	**2 258,86**	**-4 195,36**	**-100**
RÉSULTAT FINANCIER	**10 994,16**	**20 178,78**	**14 805,54**	**-9 184,62**	**-46**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**78 320,17**	**115 989,46**	**363 047,96**	**-37 669,29**	**-32**
Produits exceptionnels					
Sur opérations en capital	3 670,00	225 060,00	51 375,00	-221 390,00	-98
7752000000 prod cess elem actif corp cede	*3 670,00*	*225 060,00*	*51 375,00*	*-221 390,00*	*-98*
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**3 670,00**	**225 060,00**	**51 375,00**	**-221 390,00**	**-98**
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion	23,55			23,55	
6711000000 penalites de marche	*23,55*			*23,55*	
Sur opérations en capital	3 509,39	206 469,79	59 450,72	-202 960,40	-98
6750000000 vnc des elements d'actif cedes	*1 231,39*			*1 231,39*	
6752000000 val.elem.cedes immo.corp.		*206 409,79*		*-206 409,79*	*-100*
6756000000 valeur comptable elemt actif c	*2 278,00*	*60,00*	*59 450,72*	*2 218,00*	

49391 - SAS ABLAY IMMOBILIER

En Euro

CPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation N / N-1 (*) en valeur	en %
Dotations amortissements, dépréciations, prov.	778,94	2 716,81	422,61	-1 937,87	-71
6871000000 dot.amort except./immos	*778,94*	*2 716,81*	*422,61*	*-1 937,87*	*-71*
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**4 311,88**	**209 186,60**	**59 873,33**	**-204 874,72**	**-98**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-641,88**	**15 873,40**	**-8 498,33**	**-16 515,28**	**-104**
Participation des salariés aux résultats			61 704,02		
6910000000 participation des salaries			*61 704,02*		
Impôt sur les bénéfices	16 469,00	15 007,00	72 563,00	1 462,00	10
6950000000 impots s/ benefices	*16 469,00*	*15 007,00*	*72 563,00*	*1 462,00*	*10*
TOTAL DES PRODUITS	**224 511,14**	**534 875,34**	**659 706,20**	**-310 364,20**	**-58**
TOTAL DES CHARGES	**163 301,85**	**418 019,48**	**439 423,59**	**-254 717,63**	**-61**
Bénéfice ou Perte	**61 209,29**	**116 855,86**	**220 282,61**	**-55 646,57**	**-48**

N° de Dossier : 49391

440

En Euro

CERFRANCE ADOUR OCEAN ESPACE MENDI ALDE 48 Avenue du 8 mai 1945 64100 BAYONNE

SAS ABLAY IMMOBILIER

34 BIS RUE DE PITOYS

64600 ANGLET

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
			RM	
N° Siret	50244559600039			

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2025
cerfa N° 11084* 26
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SAS ABLAY IMMOBILIER
34 BIS RUE DE PITOYS

64600 ANGLET

SIRET 5 0 2 4 4 5 5 9 6 0 0 0 3 9

Mél : lblay@me.com

Adresse du siège social :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées : Promotion immobilière de logements

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 40 375 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 42 500

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Société d'investissement immobilier cotée

Autres dispositifs

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*

Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A

France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % N°

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

CERFRANCE ADOUR OCEAN ESPACE MENDI ALDE 48 Avenue du 8 mai 1945
64100 BAYONNE

Tél : 0559593828

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) ***prestataire :***

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Identité du déclarant :

Date : 12/05/25 Lieu : ANGLET

Qualité et nom du signataire : PRESIDENT M BLAY

Signature

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	80 080	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					h	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	80 080
Montant des revenus répartis (5)					j	
				Total (a à h)		80 080

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

3

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 34 BIS RUE DE PITOYS 64600 ANGLET — Durée de l'exercice précédent* : 12

Néant ☐ *

Numéro SIRET* : 5 0 2 4 4 5 5 9 6 0 0 0 3 9

Exercice N clos le, 31/12/2024

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 995	AS	4 995	
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 148	AU	21 241	16 907
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	5 250	CV		5 250
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	48 393	BK	26 235	22 157
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	20 463	CA		20 463
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	114 568	CG		114 568
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 214	CI		6 214
	TOTAL (III)	CJ	141 245	CK		141 245
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	189 638	1A	26 235	163 402

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 11 700)	DA	11 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 170
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	4 025
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	61 209
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	78 104
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	72 092
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 485
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 721
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	85 298
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	163 402

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	85 298
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	209 680	FH		FI	209 680
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	209 680	FK		FL	209 680
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	90
	Autres Produits (1) (11)					FQ	77
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	209 847
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	64 186
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 349
	Salaires et traitements *					FY	41 073
	Charges sociales (10)					FZ	25 936
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA	7 970
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	142 521
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	67 326
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 994
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	10 994
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 994
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	78 320

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 670
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 670
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	24
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 509
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	779
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 312
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-642
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	16 469
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	224 511
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	163 302
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	61 209

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 933
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	90
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUEZ - EAU 03/06/2023 A 03/01/ SUEZ - PENALITES 07/2023	24	
Cession 2183000000-7-IPHONE 13	407	
Cession 2183000000-2-MAC BOOK PRO M1 P	824	
Cession 2610800000-1-LURI IPAR - PARTI	2 000	
Cession (Mise au Rebut - HS) 2610400000-1-PART LA GRENADIER	278	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2025
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	4 995	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	15 030	KW	KX
	Matériel de transport *	KY	3 091	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	29 271	LC	LD 942
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	52 386	LO	LP 942
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	7 278	8V	8W 250
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
	TOTAL IV	LQ	7 278	LR	LS 250
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	59 664	ØH	ØJ 1 192

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virements de poste à poste (1)	Diminutions : par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 4 995	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 15 030	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 3 091	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 10 185	MT 20 027	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 10 185	NH 43 143	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX 2 278	ØY 5 250	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 2 278	NK 5 250	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 12 463	ØL 48 393	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☒ *

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

13

DGFiP N° 2055 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 587	QA	408	QB		QC	4 995
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 395	QE	2 084	QF		QG	6 478
	Matériel de transport	QH	388	QI	618	QJ		QK	1 006
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 070	QM	5 639	QN	8 954	QO	13 756
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	26 440	QV	8 749	QW	8 954	QX	26 235
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	26 440	ØP	8 749	ØQ	8 954	ØR	26 235

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY					Total général non ventilé (NW-NY)	NZ					

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

13

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 227		1 227		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 235		19 235		
	Charges constatées d'avance	VS	6 214		6 214		
	TOTAUX	VT	26 677	VU	26 677	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 485	6 485		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 183	5 183		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 461	1 461		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	77	77		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	72 092	72 092		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	85 298	VZ 85 298		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER | Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET ☐ Néant ☐ * | **Exercice N, clos le :** 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 61 209

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE : 5 197
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	5 197	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7 : 16 469
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	I.7		K7

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées aux taux à 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3

TOTAL I — WR : 82 875

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	) XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *		ZY
Majoration d'amortissement*		XD

Mesures d' incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations*

France ruralités revitalisation - FRR (art 44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art 44 sexies A)	L5	XF
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)						XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				)	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II — XH

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	82 875
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	82 875

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	116 856	- Autres réserves	ZD	2 456
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	114 400
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	116 856	*(NB : le total I doit être égal au total II)* **TOTAL II**	ZH	116 856

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	58 972	YQ	30 906
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	19 745
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 204
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 019	ST	38 237
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD			ZJ	64 186
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE			YW	2 104
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	1 245
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD			YX	3 349
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	42 336
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	6 839
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*			ØB	41 073
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP			
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I. Immobilisations*

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	MAC BOOK	2 516		2 516		
2	MAC BOOK PRO M1 P	1 780		956		824
3	APPLE - IPAD PRO 12.	1 433		1 433		
4	APPLE IPHONE 12 PR	1 066		1 066		
5	ADMI - ECRAN ULTR	791		791		
6	IPHONE 13	660		253		407
7	APPLE WATCH	833		833		
8	C&C FRANCE-IPHON	1 107		1 107		
9	PART LA GRENADIER	278				278
10	LURI IPAR - PARTICP 2	2 000				2 000
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I. Immobilisations *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
1	100	100	100				
2	800	-24	-24				
3	220	220	220				
4	100	100	100				
5	50	50	50				
6	400	-7	-7				
7							
8							
9		-278			-278		
10	2 000						
11							
12							

II. Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		439		-278	
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) avec une ventilation par taux	(C)
	Cadre C : Autres plus-values taxables à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059 - C - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	-278
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises à l'IS
(2) Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col (6) = (2)+(3)-(4)-(5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFiP N° 2059-D-SD 2025

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(16) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	209 680
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	209 680

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	77
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	77

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	6 739
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	31 975
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	38 720

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	171 037

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	171 037

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	209 680	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2024		GZ	31/12/2024
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD 2025

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 5 0 2 4 4 5 5 9 6 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABLAY IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 34 BIS RUE DE PITOYS

CODE POSTAL 64600 VILLE ANGLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	P4	1300
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	**TOTAL DES LIGNES P3 + P4**	P6	1300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille BLAY Prénom(s) Laurent

Nom d'usage BLAY % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 300,00

Naissance : Date 05/03/1966 N° Département 64 Commune PAU Pays France

Adresse : N° 6 Voie place des Docteurs Gentilhe

Code postal 64600 Commune ANGLET Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2059-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 50244559600039

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABLAY IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 34 BIS RUE DE PITOYS

CODE POSTAL 64600 VILLE ANGLET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination BERRITZEA

N° SIREN (si société établie en France) 913497251 % de détention 25,00

Adresse : N° 25 Voie RUE D'ARREMOUN

Code Postal 64600 Commune ANGLET Pays France

Forme juridique SAS Dénomination IN STIOM

N° SIREN (si société établie en France) 802909895 % de détention 25,00

Adresse : N° 34 Voie ROUTE DE PITOYS

Code Postal 64600 Commune ANGLET Pays France

Forme juridique SAS Dénomination HOMEA

N° SIREN (si société établie en France) 839788908 % de détention 20,00

Adresse : N° 34 Voie ROUTE DE PITOYS

Code Postal 64600 Commune ANGLET Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER
Numéro de siret 50244559600039

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
SAS ABLAY IMMOBILIER 34 BIS RUE DE PITOYS 64600 ANGLET	50244559600039	4110A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	82 875
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	439
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	439
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 061
k	Dont plus value nette à long terme	
	Total lignes h à k	42 500
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 %** **(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	40 375
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %	40 375
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %	42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER
Numéro de siret 50244559600039

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	3 533	
Cession (Mise au Rebut - HS) 2183000000-9-C&C FRANCE-IPHONE	501	
Cession (Mise au Rebut - HS) 2183000000-8-APPLE WATCH	278	
RACHAT M BLAY RACHAT MAC BOOK PRO		800
RACHAT M BLAY RACHAT IPHONE 13		400
LUR IPAR LUR IPAR RBT CAPITAL LUR IPAR LUR IPAR RBT CAPITAL		2 000
RACHAT M BLAY RACHAT MAC BOOK		100
RACHAT M BLAY RACHAT IPAD PRO		220
RACHAT M BLAY RACHAT I PHONE 12 PRO		100
RACHAT M BLAY RACHAT ECRAN		50
Total	**4 312**	**3 670**

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

13

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER
Numéro de siret 50244559600039

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FNP HONO CPTA 2024 FNP HONO CPTA 2024	4 552
Total des charges à payer	**4 552**

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER
Numéro de siret 50244559600039

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ASS PROM 2025 CCA ASS PROM 2025			6 214		
Total des charges constatées d'avance			**6 214**		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

13

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER
Numéro de siret 50244559600039

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

13

Certifié Conforme à l'original

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

24 NOV. 2025

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

Monsieur Laurent BLAY, associé unique et Président de la société ABLAY IMMOBILIER, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31DECEMBRE 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 DECEMBRE 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires est encore en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 DECEMBRE 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Le retournement de conjoncture n'est pas encore prévu pour 2025. Il devrait selon toute vraisemblance arriver début 2026.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 209 680 euros.

13

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 167 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 64 186 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 349 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 41 073 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 25 936 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 970 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 6 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 142 521 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 67 326 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 10 994 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 78 320 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à – 642 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 61 209 euros.

Au 31 DECEMBRE 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 163 402 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 61 209 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 61 209 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 65 234 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 78 104 euros.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique. A ce titre le président précise qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Fait à ANGLET
Le 30 juin 2025

Certifié conforme à l'original

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Monsieur Laurent BALY,
demeurant 6 Place des Docteurs Gentilhe, 64600 ANGLET,

Associé unique de la société ABLAY IMMOBILIER,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent BLAY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Rémunération du Président,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 s'élevant à 61 209 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 61 209 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 65 234 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
197 493,77 euros, soit 151,92 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 197 493,77 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
220 000,00 euros, soit 169,23 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
114 400,00 euros, soit 88 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 114 400,00 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention n'a été conclue pendant l'exercice écoulé par la Société.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver la rémunération qu'il a perçue au cours de l'exercice écoulé en qualité de Président.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

